



# Programme d'achat d'œuvres d'art

RÉSOLUTION : 2017-06-157

## Formulaire de participation 2017

2531, immaculée-Conception, Saint-Ours, JOG 1P0

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- <sup>1</sup> - Avoir son adresse permanente ou avoir été résidente au moins cinq (5) ans à la Ville de Saint-Ours.
- <sup>2</sup> - Proposer un minimum de 7 créations au jury (aucune reproduction n'est acceptée) avec une image photo pour chacune d'elles.
- <sup>3</sup> - Fournir un certificat d'authenticité de l'œuvre qui sera sélectionnée.
- <sup>4</sup> - Donner tous ses droits sur l'œuvre ou les œuvres dont la Ville fera l'acquisition, afin que cette dernière puisse s'en servir pour des articles promotionnels, des cartes ou pour ses publications. Bien entendu, la Ville s'engage à identifier l'auteur de chacune des œuvres qu'elle utilisera à des fins de promotion.

### IDENTIFICATION DE L'ARTISTE

Nom de l'artiste :		
Adresse permanente :	Numéro de téléphone résidence :	( ) _____ - _____
Ville :	Numéro de téléphone autre :	( ) _____ - _____
Code postal :	Courrier électronique :	

### INFORMATION SUR LES OEUVRES

Si nécessaire, vous pouvez joindre une annexe

#	Titre de l'œuvre	Année de création	Matière artistique Ex : peinture (huile, acrylique, pastel,...) sculpture, photographie, dessin, fusain, Multidisciplinaire, etc.	Valeur	Dimension (Unité de mesure : pouces carrés)	Images jointes OUI
1				\$	_____ pc	
2				\$	_____ pc	
3				\$	_____ pc	
4				\$	_____ pc	
5				\$	_____ pc	
6				\$	_____ pc	
7				\$	_____ pc	

Par la présente, je certifie que les œuvres présentées ne sont pas des reproductions mais bien de mes créations. J'accepte de donner tous mes droits sur l'œuvre (les œuvres) dont la Ville fera l'acquisition, afin que cette dernière puisse s'en servir pour des articles promotionnels, des cartes ou pour ses publications. Bien entendu, je suis conscient(e) que la Ville s'engage à identifier l'auteur de chacune des œuvres qu'elle utilisera à des fins promotionnelles.

Signature de l'artiste : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / 2017

### SECTION RÉSERVÉE AU COMITÉ DES LOISIRS ET DE LA CULTURE DE LA VILLE DE SAINT-OURS

Date de réception de la demande :		
Éligibilité de l'artiste :	Oui :	Non :
Dernière année de sélection :	Si artiste sélectionné, remise du certificat d'authenticité :	Oui :